Rapport type de l’auditeur indépendant sur les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées

**Rapport de l’auditeur indépendant sur les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées**

Aux membres du conseil d’administration de

[Nom de l’établissement]

Nous avons procédé, conformément à l’article 293 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) et de l’annexe 1 du Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux (RLRQ, chapitre S-5, règlement 3), à l’audit des unités de mesure et des heures travaillées et rémunérées pour l’exercice terminé le 31 mars 2016. Ces informations compilées par [Nom de l’établissement (l’ « Établissement »)] selon les définitions et explications contenues dans le Manuel de gestion financière (MGF) publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, sont incluses dans le rapport financier annuel aux pages 330, 352, 650 et 660. La responsabilité de ces unités de mesures et de ces heures travaillées et rémunérées compilées selon les définitions et explications contenues dans le MGF incombe à la direction de l’Établissement. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces informations en nous fondant sur nos travaux d’audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l’audit de façon à fournir l’assurance raisonnable que ces informations sont exemptes d’anomalies significatives. L’audit comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l’appui des unités de mesure et des heures travaillées et rémunérées compilées selon les définitions et explications du MGF. Il comprend également l’évaluation, le cas échéant, des méthodes suivies et des estimations importantes faites par la direction de l’Établissement, ainsi qu’une appréciation de la présentation d’ensemble de ces informations.

À notre avis (à l’exception des éléments mentionnés à l’annexe au rapport de l’auditeur indépendant), les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées de [Nom de l’établissement] pour l’exercice terminé le 31 mars 2016 ont été compilées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux définitions et explications contenues dans le MGF publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Signature officielle de l'auditeur à utiliser\*

[Date du rapport de l'auditeur]

[Adresse de l'auditeur]

\* <http://cpaquebec.ca/fr/la-profession-et-lordre/obligations-des-cpa/comptabilite-publique/modeles-de-signature/>